



L'an fattu...

MAISON DE QUARTIER DES CANNES AJACCIO – CORSE-DU-SUD

POURQUOI AGIR ?

Conçu en 2010 dans le cadre de la requalification générale des quartiers Cannes et Salines, le projet de maison de quartier se fixait trois objectifs :

- Construire un bâtiment support du développement social dans le secteur
- Produire une architecture représentative de la nouvelle image de marque du quartier, au service d'une attractivité retrouvée
- Être exemplaire en termes de performance énergétique, avec un bâtiment limitant le plus possible ses besoins et comportant en parallèle une production locale d'énergie renouvelable.

Bénéficiaire

Ville d'Ajaccio

Partenaires

- Etat (PEI)
- ANRU
- CTC / AUE
- UE (FEDER)
- CD2a
- Ville d'Ajaccio

Date de mise en service

Juin 2016

Bilan en chiffres

■ 1 100 m² de SHON, environ 3 Millions d'euros d'investissement total, dont environ 413 K€ de surcoûts liés aux objectifs de performances « BBC 2010 » allant au-delà de la réglementation thermique applicable au projet en 2010 (RT2005).

■ SHON : 1 097 m²
Cep projet = 42 kWhEP/m².an
Cep référence (RT 2005) = 125 kWhEP/m².an

■ Soit un gain annuel vis-à-vis du même bâtiment construit suivant le référentiel RT2005 d'environ 91 MWh d'énergie primaire, 35 MWh d'énergie finale (électricité), et 24 Tonnes CO₂éq évitées.

Coût

3 Millions d'euros d'investissement total, dont environ 415 K€ de surcoûts liés au BBC

Aides

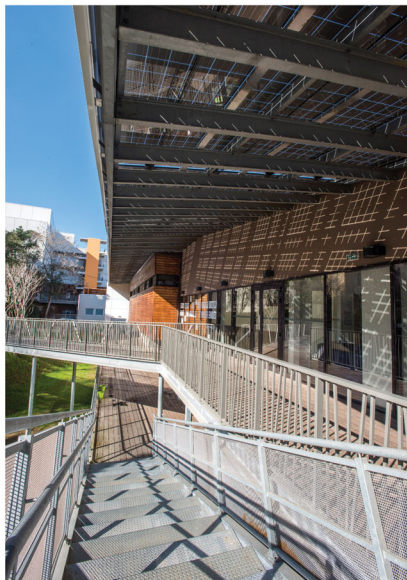
Etat (PEI) : 1 160 000 €
Etat (ANRU) : 244 000 €
Collectivité Territoriale de Corse : 851 642 €
Aide énergie FEDER : 330 000 €
(80% du surcoût d'investissement lié aux performances BBC)
Conseil Général de Corse du Sud : 125 000 €

Présentation et résultats

La réduction d'environ 70% des consommations énergétiques réglementaires a été principalement permise par :

- La sur-isolation de l'enveloppe, et notamment le remplacement du doublage isolant intérieur de 120mm « conventionnel RT2005 » par une isolation thermique extérieure performante (R d'environ 5 m².K/W), additionnée à une forte isolation du plancher bas (R de 5) et de la toiture (R de 6).
- L'installation d'une ventilation mécanique à récupération de chaleur (double-flux).
- La mise en place d'une pompe à chaleur géothermique très performante, pour couvrir les besoins résiduels de chauffage et refroidissement.

La production d'énergie renouvelable locale (hors PAC) est par ailleurs assurée par plus de 300 m² de panneaux photovoltaïques principalement disposés en toiture.



Facteurs de reproductibilité

Peu de temps après la conception du bâtiment, l'entrée en vigueur de la RT 2012 (1er janvier 2013) a rendu obligatoire le respect des performances énergétiques visées par le projet. En conséquence, les systèmes et dispositions constructives nécessaires pour atteindre le « BBC » en 2010 se sont rapidement généralisés à l'ensemble des constructions neuves : sur-isolation des enveloppes, optimisation des apports solaires, mise en place de systèmes performants (donc PAC performantes), ...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse www.aue.corsica
- ADEME www.ademe.fr / www.corse.ademe.fr
- Site web de l'atelier en charge du projet (Atelier RnB Architecture et Design) www.architecture-design-corse.com

CONTACTS

- Equipe d'animation
Tél : 04 95 76 86 03

